

# HUGO BOSS

N.B. : la marque n'a pas répondu à notre questionnaire sous le délai qui lui était imparti. Nous avons inclus dans cette version complétée les réponses reçues tardivement. C'est pourquoi la présente évaluation diffère légèrement de celle publiée dans la version anglaise, TAILORED WAGES 2019, pour laquelle les informations n'étaient pas encore disponibles.

**Marques :** Boss, Hugo

**Principaux pays de production :** Turquie (25 %), Chine (20 %), Italie (7 %)

**Nombre de fournisseurs directs/sites de production :** 111 ; propres usines 17 %, fournisseurs directs 83 %

## LES EMPLOYÉES DES FOURNISSEURS PERÇOIVENT-ELLES UN SALAIRE VITAL ?

Aucune indication

## APPROCHE DE L'ENTREPRISE POUR LE VERSEMENT D'UN SALAIRE VITAL :

Hugo Boss se targue d'être membre de l'alliance pour un textile durable et de son initiative pour un salaire vital. L'enseigne mentionne un projet pilote mené chez un fournisseur bulgare pour faire augmenter les salaires ; le résultat serait qu'une « approche unilatérale de la marque ne serait pas bénéfique ».

## COMMENTAIRE :

Hugo Boss ne donne aucune information sur les mesures concrètes – et leurs effets sur les salaires – qui ont été prises dans le cadre de l'alliance pour un textile durable ou de projets pilotes. Cela est décevant et inacceptable pour une marque si renommée, d'autant qu'elle serait en bonne position compte tenu du fait qu'elle produit une grande partie de ses articles dans ses propres usines et qu'elle évite les agents de production. Hugo Boss doit mettre en œuvre sa promesse et ses engagements en faveur du salaire vital, de la liberté d'association et du droit aux négociations collectives. Pour ce faire, elle devrait négocier et signer avec des instances de représentation du personnel des accords juridiquement contraignants pour le respect du salaire vital, en prévoyant des conditions d'achat permettant le versement d'un salaire vital. Nous n'avons constaté aucun progrès jusqu'à présent, et des mesures doivent être prises.

**BOSS**  
HUGO BOSS

Extrait de l'évaluation 2019. Toutes les réponses de l'entreprise sont présentées sur [www.publiceye.ch/evaluation2019](http://www.publiceye.ch/evaluation2019)

<b>Engagement en faveur du salaire vital</b> (Indicateur 1.1.)	
<b>Publication de la liste de fournisseurs</b> (Indicateur 4.1.)	
<b>Publication des données salariales</b> (Indicateur 4.2.)	
<b>Stratégie concrète pour la mise en œuvre d'un salaire vital</b> (Indicateur 5.1.)	
<b>Calendrier clair pour la mise en œuvre d'un salaire vital</b> (Indicateur 5.2.)	

 non/aucune information  en partie  oui